



BILAN D'ÉTAPE
NOVEMBRE 2022
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
ENFANCE FAMILLE
PRÉVENTION SANTÉ 2019-2023

ÉDITO



Le schéma départemental Enfance Famille Prévention Santé 2019-2023 touche à sa fin. Grâce à l'intelligence collective dont ont fait preuve les agents du Département des Pyrénées-Atlantiques et les partenaires en charge de la prévention et de la protection de l'enfance, de nombreuses réalisations vont vous être présentées dans ce document.

Il s'agit d'un bilan qui s'inscrit dans une logique de continuité de cette politique publique, car cette stabilité est nécessaire à nos enfants et à nos jeunes pour construire leur avenir.

Cette évaluation des actions menées dans le cadre du schéma se doit de tenir compte des faits qui ont marqué notre société et nos institutions ces dernières années. Ainsi, la crise sanitaire est venue freiner le déroulement de nombreuses actions. Certains scandales médiatiques ont également interrogé la gouvernance de la politique de prévention et de protection de l'enfance tant au niveau national que départemental.

Fort de son dynamisme, le Département des Pyrénées-Atlantiques travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. La poursuite de cette contractualisation va nous permettre de construire des projets porteurs d'innovation.

Le séminaire de « la prévention et de la protection de l'enfance » en date du 6 mai 2022 auquel le Président

Jean-Jacques LASSERRE nous a fait l'honneur d'assister, vient confirmer la démarche volontariste du Département. Cet évènement a réuni près de 200 agents et a donné lieu à la présentation du diagnostic réalisé par le cabinet MAZARS. Les décisions d'ajustement de l'organisation prises par l'exécutif à l'issue de ce diagnostic, impulsé par notre DGA des Solidarités humaines, ont contribué à élaborer la feuille de route qui devra se poursuivre tout au long de l'année 2023.

Le point d'étape du schéma qui vous est présenté est aussi le reflet d'un travail fructueux et historique entre les agents du Département et les partenaires en charge de la mise en œuvre des orientations fixées par l'exécutif départemental. Certains des objectifs du schéma ont été atteints, d'autres sont en cours de réalisation et d'autres enfin ont évolué au regard des nécessaires adaptations auxquelles il a fallu faire face, notamment en raison de la crise sanitaire et des faits sociétaux que cette crise a révélés. Ce document a pour ambition de vous faire part des nombreuses avancées qui ont pu être réalisées au bénéfice des enfants et de leurs familles.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des professionnels de la prévention et de la protection de l'enfance pour leur engagement sans faille.

Christine LAUQUÉ

Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la famille,
déléguée à l'enfance, à la famille et à la santé

INTRODUCTION

Le contenu du schéma départemental Enfance Famille Prévention Santé 2019-2023, adopté par l'assemblée départementale en avril 2019 est le fruit d'un large travail participatif associant l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance impliqués dans cette politique publique. En effet, ce sont plus de 250 personnes, agents et partenaires de la protection de l'enfance qui ont contribué à l'élaboration de 27 fiches actions.

Aujourd'hui, près de 3900 enfants sont concernés par une mesure de prévention et/ou de protection dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Ces effectifs sont en progression constante depuis 2017. La protection de l'enfance est une priorité départementale qui engage un budget qui n'a cessé de croître durant ces dernières années pour atteindre 88 millions d'euros en 2021.

L'engagement du Département des Pyrénées-Atlantiques s'est traduit notamment par la contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. Cette démarche a permis de conduire des actions ciblées telles que la lutte contre les sorties sèches des jeunes majeurs, en lien étroit avec le schéma Enfance Famille Prévention Santé 2019-2023 et l'évolution des besoins des jeunes et de leurs familles. S'en est suivie une mission d'accompagnement réalisée par le Cabinet Mazars auprès de la collectivité qui est venue confirmer la Direction Enfance Famille et Santé publique dans son rôle de pilote de la politique publique.

Le Département a souhaité ainsi renforcer sa gouvernance auprès des établissements et services en instaurant une nouvelle coordination entre les services de la Direction Enfance Famille et Santé publique et nos partenaires s'agissant de la tarification et du contrôle des établissements.

Concernant cette gouvernance, une attention particulière a été portée à la prévention notamment à l'accompagnement des publics vulnérables ainsi qu'au renforcement de l'animation de la politique petite enfance du département en lien avec la PMI.

Le Département s'est engagé à lutter contre toutes les formes de ruptures rencontrées par l'enfant ou le jeune grâce à des expérimentations visant à améliorer la prise en charge santé : équipes mobiles pour les jeunes dits « à difficultés multiples » et participation au dispositif santé protégée. Stabiliser le parcours de l'enfant et du jeune passe également par une prise en charge de l'enfant et du jeune majeur dans un réseau constitué d'acteurs de l'insertion, de la culture et du sport.

Il a également été nécessaire de diversifier l'offre d'accueil et d'adapter les modes de prise en charge aux nouvelles problématiques rencontrées par les enfants et leur famille.

Cette amélioration de l'offre d'accueil s'est traduite par la création de nouveaux dispositifs.

Enfin, le Département a mis l'accent sur la formation et le partage de culture commune pour les professionnels. Au dernier trimestre 2021, le Département a également déployé un ambitieux plan de formation sur l'évaluation des situations en s'appuyant sur le guide de la Haute Autorité de Santé. Cette formation concernera à terme 500 agents et une trentaine de partenaires institutionnels. La mise en place de séances de remédiation est effective depuis le 1^{er} trimestre 2022 et se poursuit jusqu'au 1^{er} trimestre 2023.

91 M€ (BP 2022) - Budget consacré à cette politique publique (PMI, Adoption, Prévention, Protection) auquel s'ajoute une enveloppe de 13,4 M€ consacrée à la rémunération des assistants familiaux

1740 aides financières pour un montant de 307 800€

3 283 agréments individuels - assistants maternels et assistants familiaux

1 971 enfants confiés à l'ASE placés chez des assistants familiaux au sein d'établissements ou chez des tiers dignes de confiance

1 903 enfants ont bénéficié d'une mesure d'assistance éducative à domicile

1 795 informations préoccupantes

Le schéma départemental s'articule autour de quatre axes :

Axe 1

Piloter la politique de protection de l'enfance en favorisant l'intervention précoce..... 4

Axe 2

Stabiliser le parcours de l'enfant et du jeune dans le cadre de la politique enfance famille et santé publique..... 10

Axe 3

Adapter l'offre d'accueil aux besoins des enfants et de leurs familles..... 13

Axe 4

Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.. 16

Axe 1

Piloter la politique de protection de l'enfance en favorisant l'intervention précoce

RÉALISATIONS

- Améliorer le pilotage, l'accompagnement et le contrôle des ESSMS.
- Consolider le rôle de la CRIP.
- Clarifier la référence éducative.
- Développer l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre d'une politique de prévention.
- Mettre en œuvre le projet départemental de prévention spécialisée.
- Renforcer l'animation de la politique petite enfance du Département.
- Poursuivre notre engagement au côté de l'Etat dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

PRÉSENTATION DU SOMMAIRE

Améliorer le pilotage, l'accompagnement et le contrôle des ESSMS

Le Département souhaite renforcer sa position de coordination des ESSMS et accompagner davantage ces établissements au regard de nouveaux défis auxquels il est nécessaire de s'adapter. Il s'agit d'une part de développer des modalités d'accueil qui prennent davantage en compte les besoins des jeunes de l'ASE.

D'autre part, il convient de s'adapter à une législation qui évolue, et qui donne une place particulière à la prise en compte de l'environnement proche de l'enfant. Il s'agit donc de favoriser le maintien des liens en développant le parrainage, l'accueil de proximité, l'accueil familial, etc.

Ces transformations s'accompagnent d'enjeux financiers.

Le renforcement de cette gouvernance se traduit par la création d'un service tarification, d'un service contrôle et d'une mission facturation :

Un service tarification

Le rôle de la tarification est essentiel pour le pilotage des ESSMS. De nouveaux outils sont utilisés : mise en place de CPOM, optimisation de la gestion des places en établissement avec le recrutement d'un agent qui sera en charge du logiciel de gestion des places d'accueil.

Un service commun « contrôle, évaluation des ESSMS » au niveau de la DGASH

Le Département souhaite renforcer le contrôle des établissements qui accueillent les enfants placés. C'est une fonction transversale qui concerne aussi le contrôle des EAJE, des ALSH et des établissements PA/PH.

La création de ces services directement rattachés à la DGASH permet de systématiser et de traiter aussi la déclaration de l'événement indésirable.

Une mission facturation

Cette mission est destinée à assurer le traitement des frais liés à la prise en charge des enfants.

Cette organisation générale a pour objectif d'accompagner les associations habilitées à s'adapter à l'évolution du public confié dans le cadre de la campagne des autorisations et contrôle des établissements. (cf. Décret

FOCUS 1 CPOM PEP 64 - 2022-2024

Le premier CPOM a été signé entre le Département et les PEP64 (2022-2024). Le CPOM est un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Il a permis de faire évoluer l'offre de service en redéployant des moyens humains par la création d'un service de placement éducatif à domicile, une augmentation de capacité du LRPE et de 5 places pour des Jeunes à Difficultés Multiples.

Une expérimentation sur la délégation de la référence éducative est prévue (lien avec fiche action 1.1.2)

n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux).

Consolider le rôle de la CRIP

Conformément à la législation en vigueur, la Cellule Départementale de l'Enfance en Danger a changé de dénomination, et elle est devenue la Cellule de Recueil de l'Information Préoccupante (CRIP) en cohérence avec les textes réglementaires. La CRIP est dorénavant rattachée directement au Directeur Enfance Famille et Santé publique. Cette organisation est la traduction d'une gouvernance repensée, ainsi que d'une volonté d'inscrire l'action de la CRIP en conformité avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Cela s'est donc traduit par un renforcement de l'équipe de la CRIP avec la création de :

- deux postes de coordinateurs CRIP, dès le mois de juin 2020.

L'équipe administrative a connu un renforcement d'un 0,5 ETP et se compose dorénavant de :

- deux postes de gestionnaires dont un poste d'agent administratif qui a évolué sur un poste de gestionnaire ;
- un poste d'instructeur.

Cette réorganisation sera complétée par la création du poste de responsable adjoint(e), comme annoncé lors du séminaire de la prévention et de la protection de l'enfance du 6 mai 2022, afin de pouvoir assurer la continuité du service.

Au-delà de la mission de centralisation de toutes les informations relatives à la protection de l'enfance, cette nouvelle équipe aura notamment pour missions de distinguer les informations des informations qualifiées de préoccupantes, de traiter les informations préoccupantes en lien avec les SDSEI et l'ensemble des institutions et partenaires concernées.

FOCUS 2 Présentation des missions du Département (CRIP et SDSEI) et de l'Education nationale au séminaire ADM 64 du 1^{er} juillet 2022

L'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques a organisé un séminaire le 1^{er} juillet 2022 à Salies-de-Béarn sur le thème de la justice, de l'aide aux victimes et du rôle des élus. Il s'agit de mieux repérer les situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant dans le milieu familial et à l'école. Des professionnels de la protection de l'enfance de la DEFSP et de SDSEI ont présenté l'organisation de la CRIP, le circuit de l'IP et son évaluation. Des cas concrets ont été exposés par des représentants de la DSDEN afin de mettre l'accent sur la nécessaire articulation entre les services de l'État du Département et de la Justice.

En conformité avec les préconisations de la Haute Autorité de Santé, il s'agit de construire un référentiel de l'IP et de l'évaluation en y associant les agents ayant participé à la formation relative à la clarification des informations préoccupantes et à leur évaluation (cf. Axe 4 du bilan).

Enfin, une mission importante de la CRIP consiste à s'engager dans un plan de communication auprès des partenaires et du grand public. Il s'agit de permettre un meilleur repérage des situations de danger ou de risque de danger.

L'actualisation du protocole d'accord relatif au traitement de l'information préoccupante et du signalement concernant les mineurs en danger ou en risque de danger a été engagée.

Clarifier la référence éducative

Un référentiel de la référence éducative a été élaboré et a positionné le référent ASE dans l'accompagnement éducatif selon les attendus du document cadre de la référence et en tenant compte des recommandations de la HAS.

Il est prévu d'élargir cette réflexion pour permettre d'élargir cette référence au secteur habilité, et en particulier aux MECS.

Développer l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre d'une politique de prévention

Cette orientation a permis :

- le développement de l'accès aux droits avec une formation action sur la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF) ;
- la lutte contre le décrochage scolaire ;
- l'amélioration du repérage des violences conjugales avec le groupe de travail violences intrafamiliales (GT VIF) ;
- la mise en œuvre du projet départemental de prévention spécialisée.

Formation action sur la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale

Créée par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, l'AESF est une intervention d'aide à la gestion du budget familial. C'est une mesure administrative de prévention contractualisée dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle permet de soutenir les parents qui ont des difficultés dans la gestion du budget familial pour promouvoir la sécurité et le développement de l'enfant.

Ainsi, une formation action au sujet des Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) a été réalisée avec les conseillères en économie sociale et familiale et a permis d'augmenter significativement le nombre de mesures MASP, passant de 80 en 2018 à 250 en 2021.

La poursuite de cette dynamique engagée s'est focalisée sur **les mesures d'accompagnement éducatif social et familial (MAESF)** qui relèvent de la prévention dans le domaine de la protection de l'enfance : l'objectif est de travailler avec des pa-

rents d'enfants mineurs pour les soutenir dans la gestion de leur budget familial, de façon à ce qu'ils sécurisent les conditions de vie de leurs enfants sur un plan matériel mais aussi relationnel, et en faveur du maintien (ou du retour) de l'enfant à domicile.

FOCUS 3

Plaquette d'information sur l'AESF
Mars 2021



Mesure exercée par
les Conseillères en Économie Sociale et
Familiale du Département (CESF)



Ainsi, un groupe de travail composé d'agents du Département a produit les trois outils nécessaires à l'exercice de cette mesure (contrat type, référentiel, plaquette d'Information).

La lutte contre le décrochage scolaire

Le Département travaille en partenariat avec l'Education nationale sur la prévention des ruptures scolaires et l'accompagnement à la parentalité, en conformité avec la circulaire interministérielle n°2014-159 du 24 décembre 2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire.

Les modalités d'intervention relatives à la prévention de l'absentéisme scolaire ont été retravaillées dans l'objectif d'une intervention précoce, le plus en amont possible afin de pouvoir proposer un accompagnement permettant aux familles d'être soutenues et de rétablir au plus vite la scolarité de leur enfant. Il s'agit de proposer aux familles des enfants du 1^{er} degré (écoles maternelles et primaires qui ne bénéficient pas de l'intervention de travailleurs sociaux) un rendez-vous systématique avec les travailleurs sociaux des SDSEI, dès que l'Education nationale nous informe de l'absentéisme.

Le Département a aussi pérennisé les postes de psychologues et d'éducatrice spécialisée au sein des deux classes relais de Pau et de Bayonne, qui sont des dispositifs de premier plan contre la lutte du décrochage scolaire des collégiens.

De plus, les équipes des SDSEI, en lien étroit avec l'Education nationale et les Missions locales sont impliquées dans la mise en œuvre des modalités de l'obligation de formation des 16 / 18 ans.

L'amélioration du repérage des violences conjugales avec le GT VIF

- Une référente VIF (ou bien un binôme) par SDSEI a été nommée en 2020. L'objectif consiste prioritairement à participer aux réunions mensuelles des 2 réseaux « violence » dans le Pays basque et dans le Béarn. Le rôle des référentes VIF consiste également à diffuser le même niveau d'information à toutes les équipes et à animer cette thématique auprès des collègues avec l'aide d'outils élaborés au niveau national dans le cadre de la campagne de communication (livrets, affiches, violentomètres).
- Un travail partenarial avec les forces de l'ordre est mis en œuvre dans chaque SDSEI en 2021 : gendarmerie et/ou police sont identifiées pour venir présenter à chaque équipe de SDSEI leur mission. Dans ce prolongement, des groupes de travail sont construits pour élaborer des retours d'expérience.

La mise en œuvre du projet départemental de prévention spécialisée

Les objectifs poursuivis permettent d'être au plus près des besoins des jeunes, mais également de venir en soutien des acteurs qui concourent à cette politique publique :

Comment donner une place aux jeunes dans la vie de la cité ?

Les équipes de prévention spécialisée réalisent avec les jeunes des ateliers jeunes et des chantiers éducatifs sur leur territoire d'intervention.

En 2021, 18 ateliers jeunes ont été réalisés en collaboration avec des collectivités, des bailleurs sociaux, des associations. Ces activités ont concerné des travaux de nettoyage, de remise en état de locaux, de peinture, de création de structures de bois (jardinières ou bancs sur l'espace public). Ils ont concerné près de 100 jeunes mineurs. Au travers de ces activités, les compétences des jeunes sont valorisées et ils peuvent ainsi montrer leur savoir-faire et leur savoir-être aux habitants de leur quartier, de leur ville.

En 2021, 9 chantiers éducatifs ont été réalisés. Ils ont concerné 19 jeunes de 17/21 ans. Cet outil permet de mobiliser des jeunes sur une mission professionnelle salariée, accessible sans technicité particulière, sur un temps court (souvent cinq demi-journées). Ces chantiers permettent, entre autres, aux jeunes qui cumulent des difficultés et qui sont inscrits dans un processus de rupture sociale de bénéficier d'une expérience professionnelle, de voir leurs compétences valorisées.



Bus customisé par des jeunes dans le cadre d'un chantier éducatif mené par l'Association de prévention spécialisée du Pays des Gaves (ASPG) et en collaboration avec le SDSEI Pays des Gaves.

Elaboration d'une convention Département-Education Nationale portant sur le partenariat avec la Prévention spécialisée.

Un travail avec l'Education nationale a été mené **en préalable de la rédaction d'une convention** :

Mise à plat des différents dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire au sein de l'Education nationale.

Réflexion partagée sur le rôle et la place des équipes de prévention spécialisée dans la prévention des ruptures scolaires et au sein des établissements scolaires.

Conforter la mission de « passeur » de la prévention spécialisée

Un travail en transversalité a été mené avec les SDSEI et les équipes de prévention spécialisée.

Cela permet de croiser les regards sur la mise en œuvre de la mission sur les territoires, sur les besoins repérés.

Des rencontres techniques communes autour des bilans d'activité de la prévention spécialisée et des thématiques jeunesse, parentalité, insertion des jeunes en lien avec cette mission ont été mises en œuvre.

Les équipes de prévention spécialisée participent maintenant activement aux « coordinations éducatives » (cf. F-A 6).

Un travail collaboratif, autour de la situation des jeunes de plus de 21 ans est mené avec les équipes de prévention spécialisée, des SDSEI et des Missions locales (cf. F-A 4.2), afin de travailler sur le passage de relais.

La notion de « passeur » va être approfondie dans les travaux de la fiche action « conforter la mission de passeur » dont les équipes de prévention sont pilotes.

Mise en œuvre des actions autour de la problématique de la délinquance et de la radicalisation

Les équipes de prévention spécialisée participent régulièrement aux instances des comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de leur territoire (FA-6).

En 2020/2021 les équipes ont participé à des formations sur le processus de radicalisation, sur l'accompagnement des jeunes et la prise de stupéfiants.

A l'initiative des services de la Préfecture, et dans le cadre de la convention départementale de « la stratégie nationale de la prévention de la délinquance » le Département a présenté les missions de la prévention spécialisée. Cette présentation auprès **des coordinateurs des CLSPD**, de la Police nationale, de la Gendarmerie a permis de sensibiliser les acteurs sur la différence fondamentale entre Prévention spécialisée et Prévention de la délinquance au regard du respect des rôles de chacun.

Construction d'un réseau territorial de partenaires

La coordination des acteurs de la prévention : les équipes de prévention spécialisée participent en lien avec les SDSEI, à des instances qui se déclinent sous différentes formes : coordination éducative, café des partenaires, coordination jeunesse. Ces instances permettent à la fois de travailler sur l'actualité de chaque partenaire (projets, événements...) et si besoin d'étudier des situations individuelles tout en respec-

tant la charte signée par tous les participants (secret professionnel, information du jeune et de sa famille...).

Plusieurs réseaux de coordination ont été développés entre les SDSEI et les équipes de prévention spécialisée (PAU, BAYONNE, MOURENX).

Ces coordinations s'inscriront dans l'élaboration du protocole des actions de prévention créé par la loi de Mars 2016, en lien aussi avec la recherche-action de l'ODAS sur deux des territoires d'intervention de la prévention spécialisée.

Animation départementale des équipes de prévention spécialisée

Des rencontres régulières avec l'ensemble des directeurs et/ou chefs de service des quatre équipes de prévention spécialisée ont été mises en place. Elles permettent :

- une connaissance réciproque,
- un partage de savoir-faire, de questionnements,
- un travail en commun sur les éléments quantitatifs et qualitatifs du bilan de leur activité,
- une meilleure lisibilité de la mise en œuvre de la mission avec des données communes départementales,
- une mutualisation de temps de formation,
- un partage des outils de suivi d'activité,
- des échanges autour de thématiques telles que les ateliers jeunes, les séjours...

Une rencontre annuelle avec l'élue déléguée à l'enfance, à la famille et à la santé est instaurée avec chacune des directions et gouvernances des équipes de prévention spécialisée.

2021/2022 : plusieurs rencontres avec les responsables des équipes et des représentants des travailleurs sociaux sur le travail autour des fiches actions du projet départemental.

Perspectives : proposer en 2023, une journée avec une conférence animée par un sociologue autour du rôle de « passeur » des équipes de prévention spécialisée et des retours d'expérience en lien avec la fiche action 4.1.

FOCUS 4 La prévention au service des projets transversaux

Le Département propose, au travers de ses politiques publiques, un soutien en ingénierie dans la création d'espaces de réussite positive aux équipes de prévention spécialisée.

Ce soutien se traduit par une réflexion transversale entre les services du plan Montagne, des espaces naturels sensibles, et du patrimoine et la mission prévention sociale. Ce travail inter-services, a permis de rechercher des possibilités de chantiers éducatifs.

Dans l'appel à projets MELUSINE (rénovation du petit Patrimoine) lancé par la DGATEVE **en octobre 2022, une clause est insérée** afin d'inciter les porteurs de projets à proposer des chantiers éducatifs aux équipes de prévention spécialisée pour les travaux de débroussaillage, dé-végétalisation, petit bâti.

En réponse aux demandes de diagnostic des territoires ruraux et péri-urbains

En 2019, une fiche de procédure a été créée dans **le guide de l'ingénierie du Département**, à destination des Maires qui souhaiteraient un diagnostic sur leur commune. En pa-

rallelle, une **enveloppe financière** a été votée afin de financer ponctuellement des postes supplémentaires aux équipes en charge du diagnostic, durant la période d'évaluation.

Présence auprès des jeunes sur la rue virtuelle

Plusieurs modalités sont à l'œuvre : présence sur les réseaux utilisés par les jeunes comme Snapchat, Instagram, propositions de groupes WhatsApp pour partager les activités en cours de réalisation, les projets, etc...

Un bilan des promeneurs du Net a été sollicité auprès de la CAF afin de pouvoir mesurer la plus-value du label et voir quelles peuvent être les perspectives d'amélioration ou de développement pour les autres équipes de prévention spécialisée.

Renforcer l'animation de la politique petite enfance du Département en lien avec la PMI

Le Département intervient au niveau de l'agrément et du financement de différents modes d'accueil. Pour les établissements d'accueils collectifs d'enfants de moins de 6 ans, le Département délivre l'autorisation d'ouverture ou donne un avis. Il soutient financièrement le fonctionnement de ces établissements grâce à un dispositif mis en place depuis 2016 à hauteur de 1,9 millions d'euros. Il incite à l'accueil des enfants les plus vulnérables.

Le Département est en charge de 3 283 agréments individuels pour 2 754 assistants maternels, 520 assistants familiaux et 9 doubles agréments. Le Département organise et finance la formation obligatoire des assistants maternels agréés. Le GRETA assure cette formation. 319 assistants maternels ont été formés en 2021.

L'animation de la politique petite enfance est en lien avec l'un des objectifs qui concerne la sécurisation de la procédure d'agrément d'assistant maternel au regard de l'arrêté du 5 novembre 2018 relatif à la formation des assistants familiaux. Cette procédure s'intégrera dans le travail lié aux procédures d'agrément et de contrôle (Assistants Familiaux, Assistants Maternels, EAJE) préconisé par le Cabinet MAZARS et décidé par le Département.

Une réorganisation de la mission Accueil Enfance a donc été décidée et sera mise en place courant 2023. Cela permettra notamment de :

- fluidifier, raccourcir et unifier le circuit de gestion des dossiers d'agrément ;
- sécuriser juridiquement et administrativement les différentes procédures d'agrément et les contentieux ;
- distinguer l'agrément des assistants familiaux et les agréments petite enfance ;
- spécialiser les équipes en charge de l'évaluation/validation des agréments ;
- continuer à clarifier la répartition des responsabilités du Département vis-à-vis des assistants familiaux ;
- libérer du temps médical aux médecins de PMI ;
- renforcer le pilotage de l'offre d'accueil petite enfance et des autorisations d'EAJE ;
- renforcer le contrôle des EAJE en le transférant au service contrôle créé auprès de la DGASH.

De plus, une mission d'évaluation de la politique publique de PMI a été lancée par la collectivité au dernier trimestre 2022.

Chiffres clés PMI 2021

8 677 consultations par les médecins de PMI pour **2 607** enfants de 0 à 6 ans de familles suivies par la PMI et pour des enfants accueillis chez des assistants familiaux, et **8 514** actes des puéricultrices ou infirmières hors visites à domicile

1 895 visites à domicile effectuées avant la naissance et **6 301** après la naissance pour **2 622** enfants par les sages-femmes et puéricultrices de PMI.

3 495 enfants âgés de 3 à 4 ans sur 5 041 enfants inscrits ont bénéficié en 2020 d'au moins **un dépistage** sur l'année scolaire 2019-2020. **3 390** dépistages visuels ont été réalisés par les orthoptistes qui ont permis la détection d'un problème visuel pour 15 % des enfants examinés.

Les deux puéricultrices de liaisons ont réalisé **2 744 liaisons périnatales** qui ont permis des interventions de PMI ciblées et précoces.

FOCUS 5 Sensibilisation au bilinguisme précoce dans les crèches en langue occitane béarnaise et en langue basque

Des projets autour de la langue occitane/béarnaise et de la langue basque ont été développés dans le champ de la petite enfance. Ces projets visent à informer, sensibiliser et former les professionnels et parents à l'intérêt du bilinguisme précoce et à l'apprentissage des langues maternelles.

Pour la langue béarnaise

Depuis 2021, l'association OCBI, en lien avec le Département, propose un programme d'information et de sensibilisation à l'intérêt et aux enjeux de l'apprentissage de la langue régionale pour les jeunes enfants. C'est le premier pas vers une éducation bi-plurilingue. Les premières interventions ont été menées dans les crèches de Bidache et Salies/Auterrive. En 2022, les cinq crèches communautaires de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez se sont engagées dans cette démarche. Des outils (albums, kamishibais, CD...) permettent aux professionnels de l'accueil des tout-petits de se familiariser avec l'occitan. L'art de conter et la lecture à voix haute sont les premiers axes investis.

Des actions passerelles seront menées entre les structures multi-accueil et les écoles bilingues de proximité. Un site Internet de ressources pour utiliser l'occitan avec des tout-petits sera opérationnel dans quelques mois.

Pour la langue basque

Depuis 2010, le Département aux côtés de l'Office Public de la langue basque (OPLB), de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Mutualité sociale agricole (MSA) Sud-Aquitaine, a contribué à la conception et à la mise en place d'un dispositif de labellisation des EAJE afin de proposer une offre d'accueil en langue basque dénommée LEHA. Pour sa mise en place et son suivi, un cahier des charges avec trois modèles a été conçu permettant de qualifier et

de garantir la qualité de l'offre de cet accueil.

Depuis sa création, ce dispositif a permis de labelliser 12 crèches et d'en inscrire 11 autres dans une démarche de labellisation.

D'autres chantiers stratégiques parmi lesquels l'adaptation du dispositif « premières pages » en langue régionale et l'actualisation de la certification linguistique des assistantes maternelles bilingues seront initiés dans les années à venir.

Poursuivre notre engagement au côté de l'Etat dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 s'inscrit dans la continuité du Plan priorité prévention qui a fait des 1 000 premiers jours un axe phare de la politique de santé. L'Etat apporte un soutien financier global de 2 M€ environ pour la mise en œuvre de la convention votée le 25 septembre 2020 par le Département des Pyrénées-Atlantiques. Ce soutien financier vient valoriser les actions menées dans le cadre de cette politique publique depuis de nombreuses années. Il a permis en outre le recrutement de deux puéricultrices et l'augmentation du temps de travail des médecins référents.

La moitié de cette somme est dédiée spécifiquement à l'ouverture d'un Village d'enfants de 40 places. L'association SOS Villages d'Enfants a été retenue à l'issue de l'appel à projets pour sa réalisation.

11 actions sont inscrites par le Département pour répondre aux quatre engagements :

- agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- sécuriser le parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- donner aux enfants les moyens d'agir et de garantir leurs droits ;
- préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte en complémentarité avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 novembre 2018 par le Président de la République, notamment pour son engagement concernant la prévention des sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance.

FOCUS 6 La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022

Elle est la concrétisation d'une concertation de grande envergure, menée par l'ancien Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, Monsieur Adrien TAQUET, entre avril et juin 2019, en lien étroit avec l'ADF et qui a associé l'ensemble des acteurs du secteur. En novembre 2020, le Département des Pyrénées-Atlantiques a fait partie des 30 départements retenus pour préfigurer une démarche contractuelle dont il est prévu ensuite une généralisation sur l'ensemble du territoire national.

Axe 2

Stabiliser le parcours de l'enfant et du jeune dans le cadre de la politique enfance famille et santé publique

RÉALISATIONS

- Améliorer la prise en charge des jeunes à difficultés multiples grâce à de nouveaux dispositifs.
- Favoriser la prise en charge santé des enfants dans le cadre du dispositif santé protégée.
- Faciliter l'accès à la culture, au sport et à l'insertion aux publics vulnérables dans le cadre des projets sociaux de territoires.

Améliorer la prise en charge des jeunes à difficultés multiples grâce à de nouveaux dispositifs

Actuellement, le groupe « jeunes à difficultés multiples » (JDM) travaille sur la notion de parcours et propose des solutions d'accueils partagés entre les différents établissements et services habilités ASE. Cinq places pour jeunes à difficultés multiples ont été créées (Institut Don Bosco) et ouvriront en janvier 2023.

Dans le cadre de l'accueil familial, des solutions de répit ont été créées pour les professionnels et les jeunes afin d'éviter les ruptures de parcours :

- deux places de séjour de répit (OAD) ;
- six places de soutien aux assistants familiaux (Rénovation).

Au-delà des situations individuelles, le Département s'est engagé à améliorer sa connaissance sur ce public et la singularité de sa prise en charge.

Pour ce faire, un travail de recherche réalisé par une docteurante a pour objectif, à terme, d'améliorer la prise en charge de ses jeunes.

Par ailleurs, des actions de formation existent déjà et contribuent à une meilleure compréhension de ce public. Une formation est proposée par le Centre hospitalier des Pyrénées (CHP) sur les troubles de l'opposition à destination des assistants familiaux et des référents éducatifs.

Une réponse du Département a consisté aussi à participer à la réflexion et au financement d'une équipe mobile ressource **de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent rattachée au Centre Hospitalier de la Côte Basque.**

De la même manière, une équipe mobile **de pédopsychiatrie EPICEA** a vu **le jour au Centre hospitalier des Pyrénées à Pau.** Ce dispositif financé en totalité par l'ARS est fortement ancré sur le territoire et travaille en proximité avec les professionnels de terrain. Par ailleurs, une équipe mobile AMENDA est dédiée au repérage des troubles neuro développementaux. Enfin, un dispositif d'accueil familial spécialisé vient en soutien des familles d'accueil du territoire du CHP. Ces deux dispositifs sont cofinancés par le Département.

FOCUS 7 Equipe mobile pédopsychiatrie Côte Basque

En septembre 2021, une convention entre le Département et le Centre hospitalier de la Côte basque a permis la création d'une Equipe mobile ressource de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent intervenant au Pays Basque.

L'équipe mobile est un dispositif qui s'engage à soutenir les services demandeurs, dans la prise en charge d'enfants et adolescents présentant des troubles du comportement déroutants, en souffrance psychique et sociale.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques cofinance ce projet à raison de 90 000 € pour une année pleine.

Favoriser la prise en charge santé des enfants dans le cadre du dispositif santé protégée

Expérimenté dans cinq départements en France, Santé Protégée est un dispositif à destination des **enfants et adolescents du département des Pyrénées-Atlantiques bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance**, qui vise à leur garantir un parcours de soins coordonné tout au long de leur accompagnement. Son objectif est **d'améliorer l'accès à une prise en charge et le suivi médical, paramédical, et médico-social de ce public.** La structure de coordination est le Dispositif d'Appui à la Coordination-Plateforme Territoriale d'Appui des Pyrénées-Atlantiques (DAC-PTA 64) portée par l'association ICA Santé 64. Cette structure sanitaire et sociale de proximité assure par convention avec le Département et l'ARS Nouvelle-Aquitaine la coordination du parcours santé des enfants concernés.

Développement des actions :

- montée en charge des inclusions (443) et des bilans de santé complets (279) à destination des enfants et adolescents confiés au Département ;
- déploiement du logiciel PAACO GLOBULE auprès des professionnels éducatifs en SDSEI, permettant le partage des données avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux, dans l'intérêt des mineurs ;
- montée en charge du recrutement de professionnels de santé, engagés auprès de la structure de coordination pour réaliser les bilans (58 médecins généralistes, six pédiatres, tous les médecins de PMI) et mettre en œuvre les préconisations de prise en charge spécialisée (21 psychologues, 15 psychomotriciens, six ergothérapeutes).

Faciliter l'accès à la culture et au sport comme levier de prévention pour les publics vulnérables dans le cadre des projets sociaux de territoires

Prévenir les sorties sèches est l'un des objectifs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le SDSEI Adour BAB a mis en œuvre cet objectif dans le cadre de son projet social de territoire qui propose depuis 2020 un programme à destination des enfants, adolescents et jeunes majeurs relevant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces actions destinées à promouvoir l'autonomie et l'insertion des jeunes ont été élaborées en concertation avec la Direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la Direction Générale Adjointe des Territoires, de l'Education et du Vivre Ensemble du Département, et les partenaires du territoire (Mission Avenir jeunes, CPAM, centre de planification de l'hôpital de Bayonne...).

À l'issue d'un diagnostic et d'une enquête réalisée auprès des jeunes, le groupe de travail composé de professionnels du SDSEI a souhaité construire un programme d'actions collectives à destination d'enfants et adolescents de 8 à 21 ans qui

porte sur quatre thématiques :

- des ateliers collectifs visant à préparer les jeunes à mieux anticiper l'échéance de la majorité (action destinée aux 16-21 ans) ;

participations individuelles réparties sur 21 séances (52 enfants ont participé à ces actions dont certains sont venus à plusieurs reprises).

FOCUS 8 Éviter les sorties sèches de l'ASE

Le choix du Département s'est porté sur la réalisation d'actions collectives auprès de jeunes et en particulier les jeunes concernés par un contrat jeune majeur. L'atelier proposé porte sur l'insertion professionnelle, la gestion budgétaire, la question du logement. Il prépare l'entrée des enfants confiés dans leur vie de jeunes adultes, au sein de tous les SDSEI.

- un atelier santé/bien être /environnement : cette action a pour objectif de permettre d'aborder des thèmes tels que l'équilibre alimentaire, les addictions, le suivi médical, le bien être ;
- des actions culturelles et sportives : chaque mois, les jeunes se voient proposer une activité sportive ou culturelle. Ces ateliers visent à faire découvrir des propositions du territoire très qualitatives et variées (compagnies de danse, par exemple le Ballet Malandain, compagnies de théâtre, initiation surf, spéléologie, escalade, visites de salles de concert, escrime). Favoriser l'accès à la culture et au sport pour une meilleure inclusion sociale est l'une des orientations du schéma Enfance Famille Prévention Santé 2019-2023.

FOCUS 9 Atelier culture



Découverte du ballet Malandain à Biarritz dans le cadre d'un atelier culture.

- Un atelier ayant vocation à permettre un échange et donner des informations autour des questions relatives aux relations affectives et à la sexualité des adolescents.

En 2020, 52 participations individuelles ont été enregistrées sur les 12 ateliers qui se sont déroulés. En 2021, en dépit d'un contexte sanitaire qui a induit l'annulation de certains ateliers, la fréquentation enregistrée a augmenté et s'est établie à 123

Axe 3

Adapter l'offre d'accueil aux besoins des enfants et de leurs familles

RÉALISATIONS

- Diversifier l'offre d'accueil des mineurs en créant de nouveaux dispositifs d'accueil adaptés aux besoins des enfants et de leurs familles.
- Adapter l'accueil des mineurs non accompagnés à leurs besoins et à l'offre territoriale.

Diversifier l'offre d'accueil en créant de nouveaux dispositifs adaptés aux besoins des enfants et des familles

Le Département a diversifié son offre d'accueil pour s'adapter aux profils et aux besoins des enfants confiés. Il s'agit de répondre à une offre d'accueil saturée et d'améliorer l'accueil des enfants en diminuant les prises en charge « par défaut ».

Ainsi :

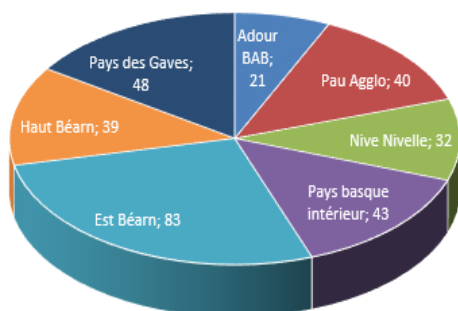
- le Placement Educatif à Domicile (PEAD) se développe et se renforce sur le territoire départemental par la création de 37 places gérées par trois associations : PEP 64, BRASSALAY et l'OAD ;
- d'autres situations singulières nous amènent à recourir au secteur privé lucratif. Il s'agit de l'encadrer notamment par le recours à des procédures de marchés publics ;
- la création d'un dispositif d'accueil du nourrisson acté par la collectivité est également à l'étude ;
- les mesures d'actions éducatives de prévention en protection de l'enfance ont été renforcées par la création d'un dispositif de 75 mesures d'AEMO renforcées ;
- dans la volonté d'éviter les ruptures d'accompagnement, il a été conventionné la signature d'AED post AEMO, accompagnés par les opérateurs AEMO.

Dans le cadre de la lutte contre les sorties sèches, de nouvelles modalités de conventionnement (FJT, équipes mobiles centres hospitaliers) ont été actées.

Création d'un service central dédié aux assistants familiaux

Depuis plusieurs années, le Département est confronté à la baisse régulière et constante du nombre d'assistants familiaux. Un renouvellement générationnel des assistants familiaux est en cours et le métier se transforme avec de nouvelles attentes de leur part.

Répartition géographique des assistants familiaux



Quelques données chiffrées au 31/03/2022 :

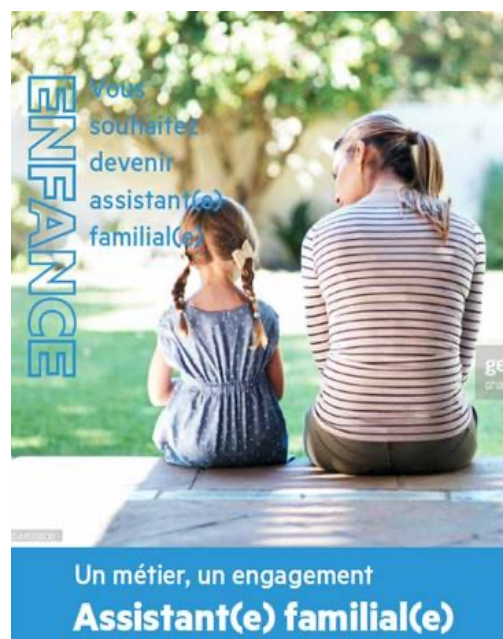
- une grille salariale place le Département à la 3^e place au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- 306 assistants familiaux (dont 285 femmes et 21 hommes) accueillent 501 mineurs et jeunes majeurs ;

- 55 ans d'âge moyen avec une ancienneté moyenne de 11 ans et 3 mois ;
- une masse salariale de 13,4 millions d'euros auxquels s'ajoutent 4,6 millions d'euros d'indemnités allocations.

La loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants vient apporter un certain nombre de modifications dans le régime juridique applicable jusque-là au droit du travail des assistants familiaux, notamment en ce qui concerne leurs conditions de rémunération.

Le décret d'application n° 2022-1198 dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2022, **garantit pour les assistants familiaux un salaire minimum équivalent au Smic pour l'accueil du premier enfant.**

FOCUS 10 Campagne de recrutement et de communication pour le métier d'assistant(e) familial(e)



Le Département crée un service centralisé, dédié à l'accompagnement et à la valorisation du métier des assistants familiaux.

Sept postes de conseillers éducatifs sont aussi créés pour leur apporter un soutien technique de proximité afin de garantir l'intérêt supérieur des besoins des enfants.

FOCUS 11 Offre d'accueil et coordination des placements : recrutement d'un agent

Création d'un poste pour optimiser la gestion et le suivi des places en accueil familial et en établissement. Un agent sera en charge d'assurer le suivi des places d'accueil dédiées à la protection de l'enfance.

Adapter l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) à leurs besoins et à l'offre territoriale

La CDED, composée de deux inspectrices ASE et de deux gestionnaires administratives, prenait en charge le recueil des IP et l'accueil des MNA en 2019. En raison de l'augmentation croissante du nombre de MNA sur le territoire départemental, une cellule « mineurs non accompagnés » rattachée au service ASE a été créée. L'équipe administrative a été calibrée de la façon suivante : trois inspecteurs ASE, trois gestionnaires et deux instructeurs.

De nouveaux dispositifs ont été créés pour s'adapter à l'accueil de ce public.

Le Département a eu recours à la procédure d'appel à projets afin d'autoriser de nouveaux services permettant l'accueil des MNA en 2020 (170 places pour l'accueil spécifique des jeunes confiés au Département et 130 places pour la mise à l'abri des jeunes se déclarant mineurs et isolés sur le territoire). La forte augmentation de l'arrivée de mineurs étrangers non accom-

pagnés (MNA) sur le territoire a conduit le Département à ouvrir 118 places supplémentaires en 2021 pour atteindre 418 places au total en novembre 2021.

Initialement organisé en MECS, l'accueil en structure collective a été réorganisé. Alors qu'en avril 2021, il y avait 140 jeunes MNA en MECS, en septembre 2022 seuls 70 MNA y sont accueillis au regard de leur jeune âge ou de leurs besoins spécifiques.

Chiffres clés en septembre 2022

511 mineurs non accompagnés pris en charge par le Département dont 201 bénéficiant d'une mesure de contrat jeunes majeurs (CJM).

Le dispositif CJM bénéficie d'un soutien du Département pour sa mise en œuvre auprès des jeunes qui le sollicitent.

S'agissant des MNA, la quasi-totalité des jeunes parvient à s'insérer professionnellement. En septembre 2022, la grande majorité des jeunes sortis du dispositif ASE ont un contrat de travail. Quelques-uns poursuivent des études supérieures.

Axe4

Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles

RÉALISATIONS

- Renforcement et développement de la fonction d'observation et de recherche de l'ODPE.
- Diffusion des livrets du guide de la Haute Autorité de Santé.

Renforcement et développement de la fonction d'observation et de recherche de l'ODPE

Conformément aux préconisations de l'ONPE, l'ODPE 64 a participé activement à la construction du schéma départemental et participe également à l'étape de bilan.

L'ODPE 64 s'est réuni en assemblée plénière le 23 janvier 2020. A l'issue de cette rencontre, quatre ateliers thématiques se sont déroulés : l'AED/l'AEMO (action éducative à domicile/ action éducative en milieu ouvert), le placement direct, les violences intrafamiliales, les sortants de l'ASE.

Le comité de pilotage du 24 septembre 2020 a été l'occasion de présenter un bilan des travaux menés dans ces quatre ateliers ainsi que le document finalisé de la charte de fonctionnement de l'ODPE 64.

Un espace collaboratif DEFSP-ODPE 64 a été lancé sur le site intranet du Département en avril 2020, pendant la première période de confinement. Cet espace permet de partager avec l'ensemble des partenaires des articles d'actualité, des rapports sur la prévention et la protection de l'enfance, des études de l'ONPE.

Durant la crise sanitaire, l'ODPE a été sollicité pour recenser des besoins, soutenir certaines fonctions au sein de la DEFSP et écouter les partenaires dans l'expression de leurs difficultés. Ces échanges ont également été l'occasion pour les structures de faire part des adaptations nécessaires au maintien de l'accompagnement des jeunes confiés.

Un sondage réalisé en octobre-novembre 2020 sur l'impact de la COVID-19 sur les services et les MECS habilités ASE fait apparaître deux tendances majeures :

- les capacités d'adaptation dont ont fait preuve les jeunes et les familles ;
- l'inventivité des professionnels pour maintenir un accompagnement de qualité.

Au regard de ces observations, il apparaît que, si l'usage du numérique ne peut se substituer aux pratiques professionnelles traditionnelles, il sera nécessaire de l'intégrer dans les modalités d'intervention de demain. D'ailleurs, l'usage du numérique a en fait permis de maintenir la dynamique engagée suite au COPIL de septembre 2020.

Enfin, l'ONPE a transmis à l'ensemble des ODPE les premières observations sur la gestion du confinement par les acteurs de la protection de l'enfance ; ce document a été communiqué sur l'espace collaboratif DEFSP-ODPE 64. D'autres études sont en cours d'élaboration et il faudra s'en inspirer.

Diffusion des livrets du guide de la Haute Autorité de Santé

Au dernier trimestre 2021, le Département a lancé un important programme de formation sur l'évaluation des situations en s'appuyant sur le guide de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Cette formation concernera à terme 500 agents et une trentaine de partenaires institutionnels. Une séance de présentation a eu lieu le 8 octobre 2021 en présence des élus et des professionnels concernés. La mise en place de séances de médiation est effective depuis le 1^{er} trimestre 2022.

FOCUS 12

Journée d'étude du 24 juin 2022

Intervention du Dr Anne Raynaud sur les troubles de l'attachement à l'ITS de Pau.



PERSPECTIVES

- Le Département reprend sa place de pilote de la politique publique de l'enfance auprès des associations du secteur habilité, par la mise en place de nouveaux outils et de nouvelles procédures.
- Les CPOM vont permettre de faire évoluer les offres de services en fonction des besoins identifiés par le Département. Ils vont permettre aussi de calibrer les objectifs tout en maîtrisant les moyens alloués.
- Elaboration d'un référentiel départemental du traitement de l'information préoccupante et de l'évaluation.
- Elaboration du protocole départemental de l'IP avec les partenaires.
- Les ajustements de l'organisation de la mission Accueil Enfance (MAE) seront mises en œuvre à compter de début 2023.
- Réalisation du guide de l'accueil familial et des nouvelles procédures internes et campagne de recrutement d'assistants familiaux par le service Accueil Familial.
- Démarrage de l'évaluation de la politique PMI, afin d'aboutir à l'écriture d'un nouveau projet de service.
- Un travail de coordination renforcée avec les équipes éducatives de territoire est nécessaire (réunions métiers, projets sociaux de territoire). Ce travail passe par une remise à plat des fonctions et des places de chacun.
- Des groupes de travail sont engagés sur :
 - le PPE ;
 - la simplification administrative ;
 - la référence éducative ;
 - la CRIP.
- Mise en place des nouvelles mesures accordées dans le cadre de la tarification 2022.

GLOSSAIRE

AED Aide éducative à domicile

AEMO Aide éducative en milieu ouvert

AFASE Aide financière d'aide sociale à l'enfance

ALSH Accueil de loisirs sans hébergement

AMENDA Aide mobile à l'évaluation du neuro-développement et de l'autisme

ARS Agence régionale de santé

ASE Aide sociale à l'enfance

ASFAM Assistante familiale

ASMAT Assistante maternelle

CAF Caisse d'allocations familiales

CDEF Centre départemental de l'enfance et de la famille

CJM Contrat jeune majeur

CPAM Caisse primaire d'assurance maladie

CRIP Cellule de recueil des informations préoccupantes

DREES Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

EAJE Etablissement d'accueil du jeune enfant

EPICEA Equipe pluridisciplinaire intervention crise enfants adolescents

ESSMS Etablissements et services sociaux et médico-sociaux

ITS Institut du travail social

JDM Jeunes à difficultés multiples

LRPE Lieu de rencontre parents/enfants

MDPH Maison départementale des personnes handicapées

MECS Maison d'enfants à caractère social

MJC Maison des jeunes et de la culture

MNA Mineur non accompagné

ODPE Observatoire départemental de la protection de l'enfance

ONPE Observatoire national de la protection de l'enfance

PA/PH Personne âgée/personne en situation de handicap

PPE Projet personnel pour l'enfant

PRE Programme de réussite éducative

PST Projet social de territoire

SDSEI Services des solidarités et de l'insertion

UPPA Université de Pau et des Pays de l'Adour

